



Ariana le 17/01/2025

*À l'Attention des Responsables HSE et Ressources
humaines de la Société « Telcotec »*

Objet : Fiches d'entreprise au titre de l'année 2024

Nous vous prions de bien vouloir remplir la fiche d'entreprise de l'année 2024, jointe à cette demande (pages 1 et 2), et nous la faire parvenir ou me contacter au 51.152.670 pour compléter le reste de la fiche avec le responsable HSE ou le service RH de votre entreprise.

NB : La fiche d'entreprise devra être établie au plus tard au premier trimestre 2025 afin que nous puissions vous livrer votre rapport annuel dans les délais réglementaires.

➤ Remarque :

La fiche d'entreprise est un document requis par le décret N° 2000-1985 du 12 septembre 2000, établi par le Médecin du Travail en collaboration avec l'entreprise, sur laquelle sont consignés les risques professionnels et les effectifs de salariés qui y sont exposés.

Marwa Lataoui

HSE GMT Ariana

Mme. MARWA LAATAOUI
Technicien Supérieur en SST
51152670



MODELE DE FICHE D'ENTREPRISE

En application des articles 10 et 34 du décret n°2000-1985 du 12 septembre 2000
portant organisation et fonctionnement des services de médecine du travail

Date d'établissement de la fiche :

Par le médecin du travail :

Date de la dernière mise à jour de la fiche :

Par le médecin du travail :

1- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Raison sociale : Telcotec

Numéro d'affiliation à la caisse nationale : 562093 - 75

Adresse : Bloc I2 A14 Elbaghazela Technopark
Ariana Tunis

Code postal : 2083

Téléphone : 71 857 498

Fax : 71 857 498

E-mail : contact@Telcotec.Tn

Date de création : 2015/01/16

Nature d'activité : Activité d'Ingénierie

-Activité principale: Activité d'Ingénierie

-Activité(s) secondaire(s): Formation continue

Convention collective à laquelle l'entreprise est soumise :

Statut particulier du personnel :

Nom et prénom du représentant juridique de l'entreprise est soumise : Molek Ellouze

Carte d'identité nationale (ou pièce d'identité) n° 087 60522 délivré : 2023 à : Tunis
15/02

2- STRUCTURES DE PREVENTION DE L'ENTREPRISE

Service de médecine du travail :

Service de médecine du travail propre à l'entreprise

Groupement de médecine du travail

Responsable de la sécurité au travail :

- Nom et prénom :

- Qualification :

- Exerce à plein temps Exerce en sus de son travail principal

Comité de santé et de sécurité au travail (CSST) oui non

Membres du comité :

Représentant(s) des travailleurs (à défaut du CSST) oui non

Nom(s) et qualifications :

3- HORAIRE DU TRAVAIL ET EFFECTIF

3-1 REGIME DU TRAVAIL

Régime du travail	Nombre des travailleurs
Travail à séance unique : de <u>8h</u> à <u>15h</u>	
Travail à double séance : de <u>08</u> à <u>12</u> de <u>13h</u> à <u>17h</u>	
Travail de nuit : de à	
Total	<u>10</u>

3-2 CATEGORIES DES TRAVAILLEURS

Catégorie Sexe	Cadre administratif		Cadre technique		Agent d'exécution		Total
	Permanent	Non Permanent	Permanent	Non Permanent	Permanent	Non Permanent	
Hommes							
Femmes							
Total général							

3-3 AUTRES TRAVAILLEURS APPARTENANT AUX ENTREPRISE(S) DE SOUS - TRAITANCE

Entreprise de sous-traitance	Personnel administratif	Personnel technique et d'exécution	Total
Total général			